

Lettre du maire de Laviolle 190419

Voici le budget prévisionnel 2019 de laviolle

En 2018 la commune n'a effectué aucun emprunt nouveau. Pour l'année 2019 la commune de Laviolle devra , au titre des emprunts contractés avant le 31 décembre 2017, la somme de :TOTAL 88 677 ,47€ Pour l'exercice 2019 74385,69 € au total qui se décomposent ainsi : 69 348,35 € au titre du budget général, 9 037,34 € au titre du budget de l'eau. En report de l'exercice 2018 14291,78 € au total € qui se décomposent ainsi : 5510,53 € au titre du budget général, 8781,25 € au titre du budget de l'eau.

II. Section de fonctionnement

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, soit 181 894 euros. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, soit 181 894euros.

b) Principales dépenses et recettes section de fonctionnement M14 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	32 800,00 €	Bois+ redevance domaine public	3 203,00 €
Charges de personnel	61 581,00 €	Impôts et taxes	65 760,00 €
Frais financiers	5 790,00 €	Dotations	62 712,00 €
Autres charges de gestion courante	19971,00 €	Autres produits de gestion courante (loyers)	26 719,00 €
FNGIR	19 033,00 €	Produits exceptionnels	500,00 €
Amortissements	1 200,00 €	Résultat 2018 reporté	20 000 €
Virement section investissements	41 519,00 €		

c) Fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *concernant les ménages*

. Taxe d'habitation : 8.99 %

. Taxe foncière sur le bâti : 14.81 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 74.52 %

III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement M14

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Annuités	21 500€	Report	41 519,00 €
Prêt relais	44500 €	Fonctionnement	
Rmbt Caution	500,00 €	Excédent2018 I	6474 ,76 €
Travaux en régie	3 000,00 €	Excédent 2018F	46 840,21 €
Constructions:	25 000,00 €	FCTVA	1 332,00 €
Adressage	5 000,00 €	Subvention dpt SDE CCPAV	23 629,00 €
Accessibilité église	1 975,97 €	Amort subv	1 200,00 €
Travaux	21519	Vente	1 500,00 €
		Caution	500 €

STRESS

La mutualité française organise une conférence débat sur la gestion du stress, le jeudi 25 avril à 18h30 à l'espace Champel 455 rue des écoles à St Etienne de Fontbellon.

La rencontre animée par une psychologue, Anna lisa Mailhe, qui a pour ambition de définir le stress, d'étudier ses conséquences et de donner quelques techniques de gestion, sera suivie d'un buffet.

DES KILOMÈTRES A PIEDS

Le pole senior de la communauté de communes organise Jeudi 18 avril de 12h30 à 17 h, une balade sur l'observation des oiseaux au col de l'Escrinet. Départ en bus à 12h place de saint Privat. Jeudi 25 avril de 12h30 à 17 h est organisée une balade sur l'observation des oiseaux sur le plateau de Jastres. Départ en bus à 12h parking de l'école de Mercuer.

MOIS DE LA RANDONNÉE

Les office de tourisme proposent le mois de la rando, les 1 mai à Beaulieu, 12 mai à Valgorge, 19 mai à Uzer et 26 mai à St Etienne de Boulogne

Pour tout renseignement, office de tourisme d'Aubenas Vals Antraïgues 0475943658.

ON EN PARLE

Du 10 au 25 mai aura lieu le festival du conte et de la parole, notamment sur Vals, Labégude et Aubenas. L'initiative rassemble 27 artistes qui viendront interpréter quelques contes.

Pour tout renseignement tel 0767034800.

RAMONAGE

La commune propose de regrouper les interventions de ramonage pour obtenir des tarifs plus avantageux , sans frais de déplacement. Le tarif est de 60,5€ TTC (TVA à 10 % incluse). Un ramonage est prévu le lundi 1 juillet. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

BOITES AUX LETTRES

Il reste encore des clefs des boites aux lettres normalisées. Elles sont disponibles en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 7 mai à 20 h en mairie.

ORDURES

Le syndicat de ramassage des ordures effectue la collecte le lundi pour les ordures ménagères et un mercredi sur 2 pour les papiers (poubelles jaunes).

AIDE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour faire améliorer la résidence principale il existe deux catégories d'aides, une pour les propriétaires qui louent, et une pour les propriétaires occupants.

Les propriétaires qui s'engagent à louer moins de 6,38 € par m², à des locataires gagnant moins de 20304 € par an pour une personne seule, (39364€ pour une famille de 4 personnes), pendant 9 ans , peuvent obtenir des aides de l'état et de la communautés de communes.

Ces aides sont :

un apport public financier de 30 % maximum

une déduction fiscale de 70 % des revenus

un prêt à taux zéro

une TVA à 5,5 % pour les travaux d'économie d'énergie.

Ces aides ne peuvent être obtenues que pour des travaux facturés par des entreprises, matériaux et main d'œuvre.

Pour tout renseignement :

Mme Anna Fuchs 06 45 67 04 82 qui peut venir à Laviolle aider gratuitement à faire le dossier.

Les propriétaires occupant peuvent avoir des aides pour la rénovation de leur logement :

Condition de ressources :

1 personne seule moins de 18960 € par an

famille de 4 personnes moins de 38958 € par an

Aide

Jusqu'à 50 % des travaux avec un plafond de 50000€.

un crédit d'impôt

un prêt à taux zéro

une TVA à 5,5 % pour les travaux d'économie d'énergie.

Pour tout renseignement :

Mme Anna Fuchs 06 45 67 04 82 qui peut venir à

Laviolle aider gratuitement à faire le dossier.

Le Maire

René MOULIN